

Madame Marisol TOURAINE
Ministère des Affaires Sociales et de la Santé
14 avenue Duquesne
75007 PARIS

Paris, le 5 Avril 2017

Madame la Ministre,

La signature du déremboursement des dispositifs d'acides hyaluroniques injectables dans l'arthrose du genou publiée au JO du 28 mars 2017 en pleine campagne électorale, à un moment sans doute choisi pour que cela passe inaperçu, nous a beaucoup choqué, alors qu'il n'y avait aucune urgence à prendre une mesure défavorable aux patients arthrosiques et qu'il y avait sans doute un moyen plus équitable de résoudre la discordance entre l'avis de la commission de la Transparence et celui de la CNEDIMTS.

Nous faisons partie des experts français sur cette pathologie et ce traitement et nous sommes accompagnés dans ce courrier par le Président du Collège National des médecins rhumatologues et celui de l'AFLAR, principale association de patients en Rhumatologie.

Le Syndicat National des Médecins Rhumatologues vous a écrit à plusieurs reprises lors de la discussion sur le maintien ou non du remboursement de ce traitement, sans recevoir de réponse, ce que n'a pas manqué de faire le Président de la République.

Certes, vous allez vous retrancher sur l'avis de la HAS qui est très discutable et manque de manifestation d'objectivité, tant les arguments scientifiques que nous avons produits avec d'autres experts sont indiscutables.

Il y a en outre dans les réponses entendues une contradiction énorme entre le fait que ce n'est pas grave puisqu'il existe une alternative médicamenteuse (Hyalgan) qui n'est remboursé qu'à 15 %, ce qui n'assure pas l'absence de reste à charge pour la totalité des patients et la nécessité d'une économie de 60 millions d'Euros qui sera plus qu'annulée par le report de prescriptions sur des traitements plus coûteux, par le coût social de la fermeture de la seule usine française fabriquant la matière première et probablement celle de deux laboratoires dont la seule activité est la production de l'acide hyaluronique. Il n'y a donc aucune justification économique, pas plus que scientifique.

Cela nous a conduit à écrire la lettre ouverte ci jointe qui sera diffusée aux médias, aux patients et aux médecins.

Nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer, vous exposer nos arguments et entendre les vraies raisons de ce manque de discernement au détriment de millions de concitoyens qui souffrent de cette maladie chronique.

Veillez agréer, Madame la ministre, l'expression de notre haute considération.

Drs Hervé BARD, Emmanuel MAHEU, Pierre MONOD, Membres du Collège Français des Médecins Rhumatologues, de la Société Française de Rhumatologie et du Conseil d'Administration du Syndicat National des Médecins Rhumatologues ; Dr Laurent GRANGE, Rhumatologue, président de l'AFLAR (Association de patients)

Les raisons de la colère :

Les patients arthrosiques les plus pauvres subiront-ils une double peine de la part d'une ministre de la Santé « Socialiste » ?

Lettre ouverte à Madame Marisol TOURAINE

Madame la Ministre,

Vous venez de signer l'arrêté de déremboursement des dispositifs d'acides hyaluroniques injectables en intra-articulaire dans la gonarthrose, qui prendra effet au premier juin 2017.

Nous avons le secret espoir que par une connaissance approfondie du dossier, vous ne signeriez pas ce déremboursement, d'autant que vous aviez promis qu'aucun nouveau déremboursement ne surviendrait sous votre ministère. Vous avez d'ailleurs refusé le déremboursement de certains traitements de la maladie d'Alzheimer.

Il faut croire que les millions de patients arthrosiques ont moins d'intérêt. Vous savez ce que représentent la souffrance et le handicap majeurs que provoque la maladie arthrosique, notamment aux genoux, ainsi que l'importance des soins qu'elle nécessite dans la durée, puisqu'il s'agit d'une maladie chronique d'évolution très longue. C'est un fardeau économique et sociétal considérable qui ne peut que croître avec l'augmentation de l'espérance de vie, la prévalence de l'obésité et la demande justifiée de nos concitoyens de pouvoir vivre autonomes le plus longtemps possible. Il s'agit d'un problème prioritaire de santé publique pour les années à venir.

Nous vous avons écrit à plusieurs reprises, sans recevoir de réponse. Près de 400 000 patients ont signé une pétition contre ce déremboursement qui suit celui des traitements anti-arthrosiques symptomatiques d'action lente, déjà première attaque sur cette affection, qui profite aujourd'hui aux vendeurs de produits « miracles ». Jamais une pétition n'a rassemblé autant de patients, c'est dire leur inquiétude quant à leur avenir fonctionnel.

Nous avons personnellement insisté auprès de la CNEDIMTS et de la HAS sur les nombreux arguments scientifiques qui justifiaient le maintien d'un remboursement pour un traitement dont l'effet est certes modéré, mais bien réel et qui reste, n'en déplaise à ses détracteurs, celui qui offre le meilleur rapport bénéfice-risque dans cette maladie. Il est meilleur que celui des antalgiques, notamment opioïdes (responsables de malaises et de chutes en particulier chez les personnes âgées) et des anti-inflammatoires, causes d'effets indésirables gastro-intestinaux, cardio-vasculaires et rénaux fréquents et souvent graves. Dérembourser les acides hyaluroniques injectables ne peut que conduire à une augmentation notable de la consommation de ces traitements plus dangereux par les patients en recherche d'une diminution de leurs douleurs. Nous n'avons pas été entendus, ce qui nous laisse songeur sur les réelles motivations de ce déremboursement.

La première CNEDIMTS qui a statué sur le maintien ou non du remboursement de ces dispositifs avait été marquée par un conflit d'intérêt concernant son président, révélé par le Canard Enchaîné. On a changé le président, mais pas le vice-président, ni le reste de la commission qui ne pouvait donc se déjuger. La dernière audition s'est faite devant une nouvelle commission qui n'avait pas étudié le dossier et n'a pas voulu tenir compte des nouveaux arguments apportés par les différents experts, plusieurs publications récentes ayant souligné l'efficacité et la bonne tolérance de ce traitement par rapport aux autres utilisés dans l'arthrose du genou. Il faut d'ailleurs souligner que ces injections ont un coût mineur pour l'assurance maladie (120 Euro par an, soit 10 Euro par mois), et qu'elles génèrent des économies en évitant des traitements plus coûteux ou plus dangereux, notamment la chirurgie prothétique onéreuse, aux résultats intéressants quoique parfois insuffisants et aux risques

connus (infections, accidents vasculaires peropérateurs) dont ceux de reprises chirurgicales à répétition.

Nous avons insisté sur le fait que le nombre de prothèses totales de genou est moitié moindre en France qu'aux USA, en Australie ou dans d'autres pays européens comparables (Allemagne, Norvège, Royaume Uni), parce que l'arthrose est bien prise en charge en amont par les médecins généralistes et spécialistes. Cet argument n'a pas laissé insensible la CNAMTS, consciente des économies financières et de consommation de soins ainsi réalisées.

Devant tant d'acharnement vis-à-vis des patients arthrosiques, nous devons nous interroger. A qui cela va profiter puisqu'il n'y aura pas de réelle économie sur le budget de l'Assurance Maladie, au contraire ? Aux mutuelles qui vont se faire un malin plaisir de proposer des forfaits « Arthrose », comme ils proposent des remboursements d'ostéopathie, bien que les ostéopathes non médecins, non kinésithérapeutes ne soient pas des professions de santé ?

Aux fonds de pension qui possèdent de nombreuses cliniques chirurgicales et qui vont pouvoir enfin rattraper le retard de la France en nombre de prothèses totales de genou ? Aux fabricants de prothèses qui doivent déjà se frotter les mains ?

Aux laboratoires étrangers qui n'avaient pas le remboursement en France pour leurs acides hyaluroniques et qui vont pouvoir investir le marché français, déjà à l'origine du conflit d'intérêt de la CNEDIMTS ?

Il y a forcément un intérêt quelque part, car les données scientifiques que nous tenons à votre disposition sont incontestables. Bien des dispositifs sont pris en charge avec infiniment moins d'études.

Oui, Madame la Ministre, nous sommes en colère, car outre la diminution des possibilités de traiter les patients arthrosiques, nous savons que ceux qui vont pâtir le plus de ce déremboursement sont les patients pauvres, aux plus faibles ressources, se trouvant parmi les plus de 9 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans notre pays. C'est une double peine : malade et dans l'incapacité d'accéder à des soins par manque de moyens financiers. Quelle injustice de la part d'un gouvernement de gauche !

Madame la Ministre, vous ne laisserez pas un bon souvenir, certes aux médecins que vous n'aimez pas, mais surtout à nos patients qui savent compter et voient chaque jour augmenter leur reste à charge, contrairement à vos discours.

Madame la Ministre, nous vous le demandons formellement, avec des centaines de milliers de patients signataires de la lettre de l'AFLAR, annulez cette décision de dérembourser les injections d'acide hyaluronique dans l'arthrose du genou.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments attristés devant le manque de clairvoyance et d'humanité entachant la décision publiée le 28 mars.

Drs Hervé BARD, Emmanuel MAHEU, Pierre MONOD
Membres du Collège Français des Médecins Rhumatologues, de la Société Française de Rhumatologie et du Conseil d'Administration du Syndicat National des Médecins Rhumatologues
Dr Laurent GRANGE, Rhumatologue, président de l'AFLAR (Association de patients)